Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260907-2026DCM070-DE

Commune de Plouarzel
Ti ker Plouarzhel
Département du Finistère
Penn ar Bed

Date de convocation : 31/08/2026
Date d'affichage : 31/08/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six
le sept septembre
à vingt heure trente minutes

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur André TALARMIN, Maire.

Présents : M. Talarmin, Mme Conq, M. Bourles, Mme Evain, M. Batany, Mme Chentil, M. Cloitre, Mme Hoarau, M. Provotal, M. Roudaut, M. Jezequel, Mme Lannuzel, Mme Jestin, M. Leguet, M. Petton ; Mme Bouvier, Mme Kerdranvat, M. Jestin, Mme Deroo, M. Berthou, M. Quemeneur, Mme Dulchain, M. Le Bris, Mme Viala, Mme Drezen, M. Le Coz, Mme Bescond

Absents représentés : Mme Bescond qui a donné pouvoir à Mme Viala, M. Jezequel qui a donné pouvoir à M. Le Bris

Absents excusés : M. Aurélien Le Coz

Secrétaire : Florianne Kerdranvat

2026DCM070	**VOIRIE COMMUNAUTAIRE, DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS : ROUTE DE PORSMOGUER**

Exposé :
La voie route de Porsmoguer est inscrite au schéma de la voirie communautaire.
Conformément aux dispositions adoptées par le Conseil Communautaire du 17/12/2014, leur intégration dans le domaine communautaire suppose des travaux de remise en état préalable. Ces travaux sont éligibles aux aides de la Communauté de Communes à hauteur de 20% du montant hors taxes. Ces travaux consistent en la réalisation de la rénovation de la chaussée. Le montant des travaux sont estimés à 39 905,16€.

Délibération :
Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à :

- approuver le projet,
- solliciter une subvention sous la forme d'un fonds de concours de la Communauté de communes du Pays d'Iroise à hauteur de 20% du montant HT des travaux,
- donner pouvoir à M. le Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tout document nécessaire.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Plouarzel les mêmes jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme du Registre des Délibérations.

Le Maire,
André TALARMIN.

Certifié exécutoire	La présente délibération peut fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260907-2026DCM070-DE